HAL open science

La plume et les chaînes

Marc Renneville

▶ To cite this version:

Marc Renneville. La plume et les chaînes. Fabienne Chesnais, Philippe Marin, Marc Renneville. Henri Berryer, L'exil dans l'enfer, Sur-Mesure, pp.229-247, 2017, 978-2-36971-003-5. hal-01568918

HAL Id: hal-01568918
https://hal.science/hal-01568918

Submitted on 25 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

La plume et les chaînes

Marc Renneville

Postface pour l'édition de Henri M. P. Berryer, *L'Exil dans l'enfer*, Sur Mesure Editions, 2017

23 juin 2017

L'exil dans l'enfer est un récit de témoignage poignant sur le dernier bagne colonial français[1]. Transcription d'un manuscrit inédit, ce document méritait de trouver une diffusion imprimée. Son auteur reste méconnu mais la nature de son lien avec le bagne de Guyane peut être précisée. Né en 1894 à Vincennes, Henri Marie Pierre Berryer suit avant la Première guerre mondiale une formation de trois années à l'école Germain Pilon (qui devint en 1922 l'école des arts appliqués à l'industrie). Engagé en 1919 dans l'armée coloniale, il est affecté en 1920 en Indochine au 2ème régiment d'infanterie. Employé comme dessinateur au service géographique, Berryer effectue des missions de terrains à Hanoï, Haiphong et au Cambodge. Ces affectations sont marquées par des hospitalisations pour dysenterie. En 1923, il sollicite un congé sans solde d'un an et se marie avec une femme dont la mère est indochinoise. Libéré du service actif en août 1924, Berryer est un temps infirmier-major au service de la population locale et travaille ensuite comme civil dans divers emplois, notamment comme géomètre opérateur pour la prospection de gisements de charbons, dans la baie d'Halong. Atteint de paludisme, Berryer souffre également d'une consommation excessive d'opium, dont il est difficile de dire si elle est épisodique ou chronique. Alors qu'il envisage un retour en France pour se soigner, il est nommé surveillant militaire en Guyane. Après un séjour escale de moins d'un mois en France, Berryer débarque en Guyane le 22 juillet 1929 pour rejoindre son poste à Saint-Laurent du Maroni. Il n'y fera qu'un bref séjour. Sept mois exactement. « Sept mois au bagne » qu'il semble bien avoir vécu comme « sept mois de bagne », suivant le titre d'un manuscrit qui n'a, lui non plus, jamais été publié[2]. Les relations de Berryer avec la hiérarchie pénitentiaire ne sont pas bonnes. Son

[1] Je tiens à remercier chaleureusement Jean-Lucien Sanchez et Franck Sénateur pour les informations partagées lors de la préparation de ce texte.

[2]. Ce manuscrit est consultable en ligne sur Criminocorpus. H. Berryer, *Sept mois au bagne*, 1931 https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/doc/30/ Pour sa présentation, voir M. Renneville, « Berryer,

surveillant principal le considère comme un élément « antimilitariste et très indiscipliné ». Surtout, Berryer est malade et présente des symptômes de « neurasthénie » - suivant la nosologie de l'époque – qui le rendent incapable d'accomplir normalement son service. Ses antécédents de paludisme et de toxicomanie provoquent son admission, le 8 décembre 1829, à l'hôpital des îles du Salut, situé sur l'île Royale. Le 8 mars 1930, il quitte Saint-Laurent avec sa femme pour atteindre le Havre, le 28 mars 1930. En juin, son congé de convalescence est prolongé de trois mois. Berryer ne réintégra pas l'administration pénitentiaire coloniale.

L'Exil dans l'enfer interpelle le lecteur contemporain sur un régime de détention qui a fort heureusement disparu. La transportation est abolie par décret le 17 juin 1938 et un ultime convoi de relégués partira de France le 22 novembre de la même année[3]. Le dernier bagne colonial français est définitivement désaffecté en 1953 avec le rapatriement en métropole des derniers bagnards en cours de peine. L'histoire de cette colonisation pénale est désormais bien connue dans ses grandes lignes[4]. Elle s'inscrit à l'intersection de l'histoire de la justice, de la colonisation et du travail forcé. Berryer nous livre dans son récit une illustration personnelle du bagne de Guyane sans appareil critique ni références permettant de le dater précisément. Tout au plus peut-on conjecturer qu'il a terminé la rédaction de son texte après 1953 puisqu'il évoque le bagne comme un dispositif disparu. Conservées avec le document original, deux lettres de l'éditeur Jean d'Halluin datées de 1963 informent Berryer d'un accord de publication sous condition de participation financière conséquente pour *L'Exil dans l'enfer*, l'un des trois manuscrits envoyés aux éditions du Scorpion. La rédaction de ce texte ne peut donc être postérieure à cette date[5].

L'Exil dans l'enfer est centré sur l'histoire du transporté Bernard, condamné aux travaux forcés pour une affaire mal jugée pour laquelle il espère une révision. Bernard est présenté par Berryer comme un bagnard « à part », aimable, sympathique, qualifié avec compétence de mécanicien ajusteur, et moralement déterminé. Bernard mène un combat avec le bagne. Il refuse de se laisser aller et entend résister aux contraintes que lui inflige sa peine. Bernard compte s'en sortir par la révision de son procès et dans l'attente, il est présenté au début du récit comme un garçon de famille au service

---

surveillant au bagne de Guyane (1931), *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2013 https://criminocorpus.revues.org/2955

[3]. Sur ce long processus d'abolition du bagne, voir les travaux de Danielle Donet-Vincent et notamment, *De soleil et de silences : histoire des bagnes de Guyane,* Paris, La Boutique de l'histoire, 2003.

[4]. Les principaux spécialistes de la question ont contribué au dossier thématique M. Renneville (dir.), « Les bagnes coloniaux », *Criminocorpus. Revue hypermédia*, 2006 https://criminocorpus.revues.org/167

[5]. La correspondance de Jean d'Halluin ne mentionne pas hélas les titres des manuscrits refusés. Il existe deux manuscrits de *L'Exil dans l'enfer*. Les versions ne diffèrent que par le soin apporté à leur rédaction. La plus aboutie comprend une couverture colorisée et des appels de notes dont les contenus sont inclus dans la version qui a été transcrite pour de la version de ce livre.

du surveillant de première classe Bonnet, employé comme mécanicien sur la vedette de Saint-Laurent du Maroni. Le temps pourtant, fait son œuvre. Bernard, malgré sa détermination, a « honte de lui-même. N'était-il pas, à présent, un bagnard semblable aux autres ? Vêtu de la même casaque infâmante en toile grossière rayée de rouge, du même pantalon sans poches, chaussé des mêmes gros sabots de bois, et coiffé de cet affreux chapeau en paille trop grand pour lui, qu'on lui avait donné là-bas au magasin d'habillement lors de son arrivée ». Le transporté Bernard a-t-il existé ?

Le lecteur pourrait légitimement adresser au récit de Berryer la question qui suscita la polémique lorsque le *Papillon* d'Henri Charrière s'envola en 1969 vers un succès de librairie : ce récit est-il vrai ? S'agit-il d'un témoignage vécu ?

Il faut en douter. L'épisode rocambolesque d'un Bernard qui quitte l'embarcadère de Saint-Laurent au petit matin aux commandes du vapeur Maroni sans attirer l'attention paraît très improbable, et aucun spécialiste du bagne n'a croisé un tel événement dans les archives. Prenons un autre exemple. Dans ce texte, « Ferrati la Terreur » assassine « Palestro le Toulonnais ». Dans le manuscrit « Sept mois au bagne », Berryer évoquait déjà sur le même scénario le meurtre de Balestra « le Niçois » par Muratti « le fou » (p. 77). Or, il est certain que Berryer ne fait pas appel ici à une situation vécue. La première relation imprimée de ce récit de meurtre date en effet de décembre 1929. Elle a été rédigée par l'ancien bagnard Eugène Dieudonné. Elle a ensuite été reprise à l'identique par Roger Belbenoit puis le journaliste Émile Chautard en 1933[6]. Cette action, lorsqu'elle est datée, est située en 1926 et si la version de Dieudonné est la plus courante (Muratti assassine Balestra par vengeance), l'ancien bagnard Antoine Mesclon inverse les rôles en 1931 et fait de Muratti la victime d'un certain « Quiliquini »[7]. Berryer donc, emprunte ici au récit de ses contemporains, comme dans d'autres passages. Il paraît difficile et même inutile de distinguer dans ce récit le vrai du faux car l'essentiel n'est pas là. Bien qu'ayant fait un court séjour en Guyane dans un état de maladie avéré, Berryer semble en avoir assez vu – et peut-être assez lu – pour se trouver en capacité de dépeindre un bagne colonial dans un cadre qui s'accorde assez bien aux récits, enquêtes et témoignages de son époque. Son roman dépeint des lieux et des locaux avec minutie et forces détails. Ses dessins et ses plans sont précis. La description des situations de vie quotidienne de Bernard sont corroborées par d'autres récits et archives administratives d'époque. S'il se conforme à certains préjugés raciaux de son époque, Berryer ne manque pas de manifester dans d'autres passages une empathie certaine pour quelques condamnés et certains de ses collègues. Son récit se tient et nous fait partager l'histoire plausible sinon véridique d'un condamné qui entretient l'espoir d'une autre vie et dont la volonté se trouve peu à peu écrasée par les circonstances et la peine d'un exil dont il restera

[6]. E. Dieudonné, « La case du forçat », *Détective*, 1929, n° 59, p. 6. Récit repris dans *La vie des Forçats*, Paris, Gallimard, 1930, p. 149-153.

[7]. Antoine Mesclon, *Comment j'ai subi quinze ans de bagne*, Paris, France et Humanité, 1931, p. 83. Le récit du crime n'est d'ailleurs pas présent dans l'édition originale de 1924.

prisonnier. Vision sombre certes, où l'évasion échoue et le héros meurt. Destinée fatale. Fatalitas ! s'exclamerait Chéri-Bibi. Et encore, le sort de Bernard n'est-il pas le plus terrible. Sa compétence d'ajusteur lui permet d'être épargné par les sbires de la Tentiaire qui voient le profit qu'ils peuvent tirer de ses qualités de mécano. Combien d'autres condamnés, sans compétences à faire valoir, connurent un destin plus expéditif ? Cette histoire tragique correspond bien plus fidèlement à la trajectoire d'un bagnard commun qu'au mythe du bagnard héroïque et innocent forgé et entretenu par la presse métropolitaine. Le Bernard de Berryer ne fait pas rêver le lecteur. Personnage de roman, son sort est moins romanesque que celui des authentiques Liard-Courtois, Dieudonné, Mesclon et autres Belbenoit. Que Bernard ait existé apparaît donc bien secondaire. Ni politique ni héroïque, sa destinée fut commune à tous ces condamnés morts de maladie et de misère dans l'indifférence et un complet anonymat[8].

Mais alors, si ce récit tient et nous dit bien quelque chose d'essentiel d'une histoire indicible, du bagne et des bagnards, pourquoi Berryer n'a-t-il trouvé aucun éditeur pour ses écrits avant 1963 ? On en sait aujourd'hui trop peu sur l'auteur pour avancer une explication. Tentons une hypothèse. Le contexte avant-guerre n'est paradoxalement pas favorable à la publication de sa prose. Dès 1920 se développe en France la certitude partagée que la seule solution pour le bagne est sa suppression. Cette dernière est d'ailleurs régulièrement annoncée comme acquise, dès après l'enquête publiée en 1923 par Albert Londres dans *Le Petit Parisien* [9]. Les articles et reportage de dénonciation se succèdent, se copient et se ressemblent. Cruauté de la peine, coût prohibitif et incurie de l'administration pénitentiaire deviennent les motifs obligés et les lieux communs de tout discours sur le bagne de Guyane.

La parole qualifiée sur la Guyane pénitentiaire est portée en métropole par les voix autorisées des journalistes reporters, de certains condamnés et des médecins militaires. En regard de cette force critique, la voix de l'administration pénitentiaire ne porte pas. Si elle n'est pas audible, c'est aussi parce qu'elle s'exprime peu : les personnels de la Tentiaire ne sont pas formés et loin du monde des Lettres. Fort de sa simple expérience de surveillant de troisième classe, le plus bas échelon qui soit, Berryer rédige son premier manuscrit « Sept mois au bagne » en une période durant laquelle le bagne est l'objet d'une réprobation sociale et d'une critique qui s'affiche à la Une de la presse quotidienne et populaire. L'isolement de sa position dissidente est frappant. La durée de son séjour en Guyane joue probablement en sa défaveur. Sept mois de présence, c'est peut-être suffisant pour saisir la situation et décrire une terre d'exil et de punition dont on dit que l'on n'en revient pas. Mais

[8]. Bernard aurait pu être un relégué, dont le sort intéressait bien moins que celui des transportés. Voir à ce sujet Jean-Lucien Sanchez, *À perpétuité. Relégués au bagne de Guyane*, Paris, Vendémiaire, 2003.

[9]. C'est ainsi que le quotidien *Lacroix* annonce, enthousiaste, dès 1924 : « Plus heureux que les religieuses, les bagnards rentrent. Le gouvernement supprime en principe le bagne de la Guyane » (16 septembre 1924, p. 2).

sept mois de présence, c'est bien trop peu pour asseoir une légitimité de témoin par rapport aux hommes qui ont été condamnés et graciés (E. Dieudonné), à ceux qui ont subi 15 ans (A. Mesclon), 18 ans (J. Law) ou 25 ans (P. Roussenq) de peine, trop peu par rapport à tous ces condamnés qui ont risqué leur vie avec panache tentant à plusieurs reprises l'impossible évasion[10]. Surtout, et c'est peut-être ici l'argument décisif, Berryer représente le personnel en uniforme d'une administration abhorrée.

Au cœur de la campagne journalistique contre le bagne, la parole de Berryer ne trouve pas voix au chapitre. Malgré sa vision critique de la Tentiaire, son statut d'ancien agent pénitentiaire pourrait apporter de la complexité, des nuances malvenues et, au final, un risque de brouillage entre les deux légendes du bagne. Légende noire d'un côté, entretenue par les récits bagnards dès 1905 avec l'anarchiste Liard-Courtois qui évoque un « enfer social »[11]. Cette légende est saturée d'images d'hommes en cage, de forêt tropicale grouillante d'animaux dangereux, d'une mer infestée de requins, d'îles inhospitalières et d'une Tentiaire broyeuse d'hommes : route zéro, camps forestiers, sous-alimentation, punition arbitraire distribuée par des gardiens sadiques et guillotine[12]. En réponse à cette légende noire, une légende dorée : domine ici la figure du condamné innocent, la belle, la fortune par l'or, l'injustice réparée par la grâce ou la révision du procès, l'indomptable journaliste qui brandit sa plume dénoncer l'injustice.

Ces légendes sont les deux faces d'une même médaille. Une monnaie rentable car le lectorat suit en feuilletons la vie des bagnards dans les quotidiens et les magazines de fait divers. Il n'est pas impossible à cet égard que les journalistes aient cherché à conserver le prestige de leur rôle dans le développement de ce discours de vérité et d'indignation morale. L'enjeu de la dénonciation d'une institution à bout de souffle était à la fois payant et consensuel. La campagne médiatique contre le bagne de Guyane coïncide d'ailleurs dans cette Entre-deux-guerres avec une succession de scandales politiques et financiers qui ternissent l'image de probité et d'indépendance de la profession de journaliste. Il est donc fort probable qu'un journaliste préfère publiciser un forçat pour lequel il s'est mobilisé afin d'obtenir une grâce ou une révision du procès, plutôt que de déléguer sa voix à un obscur pénitentiaire souhaitant dénoncer l'organisation viciée d'une administration dont il a été l'agent. De fait, les journalistes ont largement ouvert les colonnes de leurs journaux aux bagnards. Mieux, ils les ont cherché, contribuant ainsi à alimenter le mythe et l'imaginaire de la « Terre de supplices » [13]. Eugène Dieudonné est aidé par Albert Londres, *Détective* approche dès 1929

---

[10]. Voir à ce sujet Franck Sénateur, *Incroyables évasions*, La Manufacture de livres, 2015

[11]. Auguste Liard-Courtois, *Souvenirs du bagne*, Paris, Charpentier et Fasquelle, 1903, p. 1

[12]. Une face sombre alimentée par des titres d'articles et d'ouvrages démonstratifs : *La jungle et les damnés* de Hassoldt Davis (1953), *Parmi les fauves et les requins*, de Charles Hut (1955), *Au plus fort de l'enfer du bagne* de R. Flotat (1959) etc. *L'exil dans l'enfer* s'inscrit dans cette même tendance.

[13]. M. Pierre, « Adieu Cayenne ou l'imaginaire du bagne », 2006, *op. cit.* http://criminocorpus.revues.org/227

Alexandre Jacob (qui refuse toute collaboration), Roger Belbenoit publie dans *Police-Magazine* peu avant son second départ en Guyane grâce à l'appui de Francis Carco, etc. Le surveillant Berryer ne semble avoir bénéficié d'aucun soutien. À notre connaissance, le premier témoignage d'un personnel publié dans la presse est celui du commandant Michel en 1937. Son article ne dit rien de l'organisation de l'exécution des peines et il livre essentiellement des « portraits » de bagnards[14]. Encore s'agit-il bien là de la parole du directeur du bagne des îles du Salut et non d'un surveillant de troisième classe, comme l'était Berryer. De fait, il faudra attendre plusieurs années après la suppression définitive du bagne pour qu'un premier récit de surveillant soit publié en livre, et encore celui-ci n'est pas de nature à donner une perception nuancée du corps des surveillants militaires. Il est d'ailleurs probable que ce soit cette publication qui ait décidé Berryer à solliciter un éditeur, puisqu'il s'adressa à la même maison que son ancien collègue [15].

Berryer est ainsi, par son statut, un auteur singulier et rare. Surveillant de troisième classe, il possédait une plume acérée et indépendante qui lui permettait de témoigner d'une expérience par l'écrit et le dessin. Malheureusement, Berryer ne put se libérer des chaînes qui enfermaient sa parole. Comprimée entre les récits de journalistes et de condamnés, sa voix n'a pu se faire entendre. En réalisant cette première édition, Fabienne Chesnais et Philippe Marin contribuent à lui rendre justice. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. Désormais disponible sous la forme souhaitée par son auteur, il faut espérer que *L'Enfer dans l'exil* trouve – enfin – les lecteurs qu'il mérite.

Marc Renneville

Directeur du *Centre pour les Humanités numériques et l'Histoire de la justice* (UMS 3726 CNRS – Ministère de la Justice)

[14] Commandant Michel, « Mes bagnards », *Confessions*, 15 avril 1937. Reproduit en ligne sur le blog de Jean-Marc Delpech, Alexandre Jacob. L'honnête cambrioleur http://www.atelierdecreationlibertaire.com/alexandre-jacob/2008/06/mes-bagnards/ A. Jacob rectifiera en 1948 les erreurs factuelles de ce « témoignage » autocentré.

[15] . Roger Flotat, *Au plus fort de l'enfer du bagne,* 1959, Paris, Éditions du Scorpion.